

Pour un Maghreb des droits de l'Homme

Bulletin du Collectif d'associations*

maghrebddh@yahoo.fr

N°4. juin 2010
Spécial Colloque

LA LIBERTÉ D'INFORMATION EN PÉRIL DANS LES PAYS DU MAGHREB

Chaque année, les pays du Maghreb confirment leur triste gloire en se situant dans le bas du classement mondial de la liberté de la presse publié par « Reporters sans frontières ».

En **Algérie**, le secteur de l'information demeure encore largement contrôlé par l'Etat. La radio et la télévision sont toujours sous monopole étatique en dépit du code de l'information de 1990 qui prévoit leur libéralisation. L'utilisation abusive par le pouvoir de ces médias persiste, voire se renforce depuis le début des années 1990 sous prétexte de l'état d'urgence. Les moyens d'impression sont encore largement sous contrôle étatique et la publicité continue d'être un moyen de pression et de chantage sur la presse privée à travers l'Agence Nationale d'Edition et de Publicité (ANEP). Celle-ci est une entreprise étatique qui peut décider quel organe de presse peut bénéficier de la manne publicitaire des entreprises publiques et des administrations. La pression sur les journalistes qui échappent au contrôle direct des clans du pouvoir est constante : tracasseries diverses, intimidations, emprisonnements.

Au **Maroc**, une série de procès intentés par le pouvoir contre des journalistes et des internautes a révélé que la liberté de la presse s'arrêtait aux portes du palais royal. La liberté d'expression est garantie par la constitution mais le gouvernement contrôle la presse à

travers un système de subventions et le budget publicitaire. Le ministère de l'Intérieur peut suspendre définitivement ou provisoirement toute publication jugée offensante pour le régime. Des publications ont déjà été interdites par décision administrative avant même que la justice ne se prononce. Le code de la presse prévoit des sanctions financières, et même de la prison, pour les journalistes et éditeurs qui outrepassent les restrictions concernant la remise en cause de la monarchie, de la marocanité du Sahara et de l'Islam.

En Tunisie, la presse étrangère est souvent interdite et la presse locale, dont une bonne partie est contrôlée directement ou indirectement par le pouvoir, se caractérise par l'uniformité de ton et l'absence de toute critique de la politique du gouvernement. La publicité des institutions étatiques et para-étatiques est contrôlée par l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure (ATCE) sous tutelle de la présidence de la République, ce qui permet à celle-ci d'exercer une véritable pression sur les publications. Les journalistes qui s'aventurent à manifester leur esprit critique sont l'objet de harcèlements, de pressions, d'agressions physiques, de procès et de condamnations. Internet est étroitement contrôlé et surveillé par une « cyberpolice » qui place la Tunisie parmi les pays les plus répressifs du Net.

* : AMF (Association des Marocains en France), ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France), APADM (Association des parents et amis de disparus au Maroc), ASDHOM (Association de défense des droits de l'Homme au Maroc), CFDA (Collectif des familles de disparus en Algérie), CISA (Comité International de Soutien au Syndicalisme Autonome algérien), CORELSO (Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme au Sahara occidental), FMVJ (Forum marocain Vérité Justice), FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives).

2000-2010 : Une décennie noire pour la presse algérienne

Mahmoud Mamart, journaliste à *El Watan*

La presse algérienne a 20 ans d'existence, c'est peu dans la vie d'une presse mais assez vieux pour le lourd tribut payé : plus d'une centaine de journalistes assassinés. Prise en étau entre les velléités autoritaristes du pouvoir et l'intégrisme islamiste, liés dialectiquement contre les libertés démocratiques, la profession de journaliste a fini par devenir un métier à haut risque pénal, après avoir été des années durant un métier mortel.

De la loi sur l'information à l'instauration de l'état d'urgence

Dans le sillage des événements d'octobre 1988 et le vent de liberté qui a soufflé sur le pays, une loi sur l'information a vu le jour. La loi no 90-07 du 3 avril 1990, ou loi Hamrouche du nom du chef de gouvernement de l'époque, censée être le socle fondateur de la liberté d'expression, n'a pas touché le secteur de l'audiovisuel, véritable chasse gardée du pouvoir. Et ce, en dépit d'une disposition clairement affirmée dans le chapitre 1, article 10 de la dite loi, où il est clairement stipulé : « Les organes et les titres du secteur public ne doivent en aucune circonstance tenir compte d'influence ou de considération de nature à compromettre l'exactitude de l'information. Ils assurent l'égal accès à l'expression des courants d'opinion et de pensée. » Dans les faits, les organes et les titres relevant du secteur public ont continué à jouer aux propagateurs du discours officiel, montrant clairement que l'ouverture, tant prêchée et inscrite dans les textes, n'est qu'éphémère et que le pouvoir ferait tout pour récupérer des espaces de liberté concédés sous la pression de la rue et non par conviction. Les tenants du pouvoir n'ont jamais estimé que le droit à l'information est un droit du citoyen et que les médias en général jouent un rôle important en démocratie.

Par contre, le mérite de la loi Hamrouche a été, sans conteste, la naissance de la presse indépendante, dite aussi « privée ». Des journaux comme *El Watan*, *Le soir d'Algérie*, *liberté*, *Le quotidien d'Oran*, *El Khabar*, pour ne citer que ceux là, sont aujourd'hui des titres qui ont su s'imposer sur le marché et gagner un lectorat, grâce à une liberté de ton qui agace les tenants de la pensée unique. Après avoir connu une vague d'assassinats, suite à la déferlante islamiste et à la guerre civile qui a mis sous scellés toutes les libertés par l'instauration de l'état d'urgence, la presse algérienne a perdu des dizaines de ses

meilleures plumes enfantées dans la douleur : Tahar Djaout, Yefsah, Ait Mebarek, Mekbel, Abada, Ourtilene, Tazrout... Et la liste est encore longue des journalistes assassinés entre (?) 1993 et 1998, pour que vive la liberté d'expression dans un pays où l'exercice du métier de journaliste consiste en un slalom incessant entre les bâillons du pouvoir et les balles des terroristes. Mais si la longue liste des martyrs de la presse témoigne de l'œuvre des terroristes islamistes, d'autres assassinats et d'autres disparitions restent aujourd'hui non encore élucidés. Même les mafias locales se sont dressées contre les correspondants de *presse* qui ont osé révéler leurs méfaits. Abdelhaï Beliardouh, journaliste d'investigation d'*El Watan* à Tebessa (ville des Aurès) a été poussé au suicide, après avoir été humilié et avili par un notable qui n'avait pas accepté ses articles.

L'ère Bouteflika et la presse

L'arrivée au pouvoir de Abdelaziz Bouteflika en 1999 a été calamiteuse pour la presse indépendante. Ayant manifesté son hostilité à toute velléité émancipatrice des journalistes, affublé pour la circonstance du peu glorieux sobriquet de « tayabet el hammam » (commères des bains maures), le chef de l'Etat, pétri dans la culture du parti unique, finalement n'a pas « déçu » les observateurs avertis des évolutions de la politique algérienne. Sa conception autoritariste de l'Etat l'a poussé à s'emparer des médias lourds, Télévisions et radios, et à pousser la presse indépendante à choisir entre la normalisation autoritaire ou la résignation et la démission. La disparition du journal *Le Matin* et l'emprisonnement de Mohamed Benchicou à deux années de prison ferme en juin 2004, ont été l'avertissement donné à tous les titres qui ne louaient pas les « exploits » de Bouteflika. Quant au gouvernement a usé de la manne publicitaire étatique, orientée vers les titres proches du pouvoir. Et, en 2008, les amendements du code pénal introduits dans les articles 144 bis et 144 bis 01 du code pénal, qui prévoient des peines d'emprisonnement de trois mois à deux années de prison ferme et des amendes allant de 500.000 DA à 2.500.000 DA, ont fragilisé la profession et poussé les journalistes à la résignation et à l'autocensure. De 2004 à 2005, ils furent 18 journalistes à être condamnés à la prison ferme. Les jugements variaient entre 2 mois et une année de prison ferme. Pour sa part, le directeur d'*El Watan*, Omar Belhouche, vit, depuis, un incessant va-et-vient entre le tribunal d'Alger et la rédaction. Pratiquement tous les mardis matins, il est convoqué au tribunal pour une affaire de délit de presse.

Outre toutes les mesures contraignantes citées plus haut, la précarité touche l'écrasante majorité des journalistes algériens. Avec des salaires, misérables pour la plus part, sans logement, sans conditions décentes pour exercer leur métier, la profession est contrainte au surplace. Une écrasante majorité des titres fait désormais dans le journalisme officiel et la profession s'est largement « fonctionnarisée ».

La presse Marocaine : indicatrice d'une transition politique factice.

Aboubakr Jamaï, ancien directeur du *Journal Hebdomadaire*

La dégradation de la situation de la presse indépendante au Maroc est indéniable. La palette des méthodes de répression du régime marocain n'a cessé de s'étoffer durant ces dix dernières années. Les procès iniques qui condamnent des journalistes à des amendes ou à des « dommages et intérêts » énormes, ou même à des peines de prison ferme, se sont multipliés. Les boycotts publicitaires qui étranglent financièrement les entreprises de presse se sont intensifiés. Les campagnes diffamatoires orchestrées par les médias proches du pouvoir, dûment (des)informés par les officines sécuritaires de l'Etat, sont devenues monnaies courantes.

Jusqu'à un passé récent, les amis du régime expliquaient que les déboires de la presse libre étaient plus le fait des débordements de celle-ci que d'un retour aux pratiques de l'ère Hassan II. La presse indépendante serait allée plus vite que la musique, mais la musique serait toujours là. En somme, la libéralisation politique se serait poursuivie, l'état de droit consolidé, les affaires publiques gérées avec plus de transparence. Sauf que la presse ne tenant pas en compte la nature nécessairement graduelle du changement dans nos pays, se serait enivrée d'une liberté nouvellement acquise et en aurait abusé.

Cet argument aurait un semblant de validité si la liberté de la presse était le seul domaine de régression. Or le régime de Mohammed VI a régressé ou au mieux stagné dans tous les domaines afférant à la gouvernance politique et économique du pays. Selon les indicateurs de gouvernance, publiés annuellement par l'institut de la Banque mondiale, le Maroc réalise en 2008, dans cinq dimensions de gouvernance sur les six étudiées, des scores moindres qu'en 2000, année de transition entre le règne de Hassan II et celui de Mohammed VI.

Pour ceux qui suivent le Maroc de près, ces résultats ne sont pas surprenants. La corruption s'est décomplexée. Le champ politique est toujours entravé par les chaînes d'une Constitution qui consacre la suprématie absolue de l'institution monarchique. Mais, comme si cela n'était pas suffisant, la monarchie ne se cache même plus derrière ses partis faux-nez. Avec l'avènement du parti de l'ami du roi, Fouad Ali El Himma, le « parti de l'authenticité et de la modernité », le régime souhaite rassembler sous cette nouvelle bannière les notables et autres alliés traditionnels du régime, et s'allier aux partis de la gauche gouvernementale en passe d'être totalement domestiqués, afin de faire face à ce qui est considéré comme une force d'opposition réelle, le parti islamiste, le parti de la justice et du développement.

Moins analysée mais non moins néfaste, l'hégémonie économique de la monarchie ne semble plus avoir de limites. A travers ses holdings, la monarchie a resserré son emprise sur l'économie du pays. Les institutions de l'Etat sont devenues des outils au service de la prospérité des affaires contrôlées par le régime.

C'est en grande partie pour avoir exposé cette évolution, et la rendre ainsi sujet à débat publique, que la presse est aujourd'hui réprimée.

Le paradoxe tunisien : les règles d'or d'une censure organisée

Lotfi Hajji Journaliste, Ancien président du Syndicat des journalistes tunisiens. Militant de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme

Le gouvernement tunisien pratique, d'une manière implacable et organisée, une censure basée sur une ambivalence certaine : ce qui a généré un paradoxe, qu'on peut à juste titre nommer : "*le paradoxe tunisien*", fondé sur deux principes :

- d'une part, un discours officiel mettant en exergue le respect du droit et des libertés ;
- d'autre part, une pratique dévoilant un haut degré de répression de la liberté d'expression, dont sont victimes les journalistes indépendants en Tunisie et les organisations de défense du droit d'opinion et d'expression.

Des ratifications de parade

La Tunisie a ratifié un ensemble d'instruments internationaux relatifs à la liberté d'expression et les droits de l'homme. Chaque fois qu'elle est

l'objet de critiques des organisations locales et internationales des droits de l'Homme sur ses pratiques de censure et de répression, elle se targue pompeusement de ces ratifications.

En 1968, la Tunisie a ratifié le Pacte international des droits civiques et politiques. Elle a également adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En plus, la constitution du pays garantit, dans son article 8, la liberté d'expression. La Tunisie s'est, par ailleurs, dotée d'un code de la presse, amendé quatre fois depuis l'avènement en 1987, du régime actuel.

De temps à autre, l'Etat tunisien prend certaines mesures pour calmer les voix critiques, telle que l'annulation depuis trois ans de la « pré-censure » sur les publications, appelée en Tunisie le dépôt légal.

Les règles d'une censure implacable

Mais, en contre partie, les autorités ont combiné des mécanismes d'une censure ferme, qui lui ont permis de mettre la main sur tous les médias et d'étouffer la liberté d'expression, à tel point que les organisations internationales spécialisées classent la Tunisie parmi le premier peloton des pays les plus répressifs dans le domaine des libertés de presse et d'expression.

Ces mécanismes s'appuient sur les éléments qui suivent.

- *Le monopole absolu du ministre de l'Intérieur, sur l'autorisation de publication des journaux et sur les institutions de presse.* Le code de la presse est ainsi instrumentalisé pour servir les intérêts du gouvernement et la publication de journaux indépendants ou d'opposition est systématiquement rejetée. Les organisations des droits de l'Homme font état de dizaines de demandes rejetées sans réponse ni justification. Souvent, le ministère refuse même de recevoir le dossier de la demande, ce qui constitue une infraction certaine à la loi.

- *L'instrumentalisation des annonces publiques pour s'assurer de la totale allégeance des médias.* Les autorités tunisiennes ont, depuis les années 90 du siècle dernier, créé l'Agence tunisienne de la communication extérieure (ATCE) qui gère la diffusion de la totalité des annonces publicitaires publiques entre les organes d'information. La part de chaque organe varie selon le degré de son allégeance au pouvoir. Cette arme s'avère efficace puisque les organes de presse privés se sont alignés à la règle, de peur de perdre leur part du gâteau suivant la règle : "le silence contre la nourriture".

- *La violation continue, par les autorités, de la loi organisant la profession, en imposant aux*

responsables des médias des directives autoritaires sur ce qu'il faut mettre en relief ou ce qu'il ne faut pas publier. Des journaux d'opposition ont publié des fac-similés de ces directives, qui parviennent aux responsables par fax. Cela a pour effet une presse clonée à l'identique dans ses thématiques et ses manières de les traiter. On se rappelle encore cet ancien Premier ministre qui affirmait devant le Parlement que la lecture d'un seul journal lui épargnait de lire tous les autres tellement leur ressemblance était grande. De tels propos, aussi anciens soient-ils, illustrent bien ce paradoxe tunisien : l'insatisfaction des autorités à propos du niveau de la presse tunisienne alors qu'elles en sont elles-mêmes les responsables.

- *Le harcèlement des journalistes indépendants, qui se conforment à la loi en s'attachant à leur droit à la liberté et à la déontologie de la profession.* Les autorités ont prévu un plan visant à congédier nombre de journalistes qui se sont distingués par l'audace de leurs analyses et à en marginaliser d'autres, même s'ils publient leurs articles dans des journaux à l'étranger, en leur interdisant toute publication dans la presse locale. Il existe une liste des journalistes licenciés en raison de leurs écrits ou interdits dans les médias tunisiens, à l'exception de trois titres de l'opposition autorisés à les publier.

- *L'interdiction, par tous les moyens, de la mise en place d'une structure professionnelle indépendante et efficace.* A cet effet, les journalistes tunisiens ont eu à affronter les autorités tunisiennes, bravant emprisonnement et consignes policières; en témoignent les dernières victimes de cette répression : les confrères Zouhair Makhoul et Tawfik Ben Brik. Rien n'y fait, même pas les garanties juridiques, à en juger par le « putsch » d'éléments proches du parti au pouvoir contre le Syndicat des journalistes tunisiens (SJT) et l'installation d'un bureau inféodé au régime, juste après la publication par le Syndicat d'un rapport sur les libertés de la presse en Tunisie. Il contenait des critiques franches de la répression officielle contre la liberté d'expression et des atteintes répétées contre les journalistes. L'acharnement des autorités contre toute structure indépendante s'explique par sa crainte de perdre toute maîtrise dans le secteur et par son appréhension de voir les journalistes plus unis, plus déterminés à défendre leurs droits et à améliorer l'efficacité de leur profession.

- *Le monopole de la distribution des journaux locaux et étrangers sur tout le territoire accordé à une société.* Ainsi la tâche des autorités est-elle facilitée lorsqu'elles décident l'interdiction

d'une publication. Pour ce faire, un seul ordre à ladite société suffit. Il importe de signaler la décision commune prise par trois partis d'opposition de ne pas publier leurs organes de presse pendant une semaine, en décembre 2009, en signe de protestation contre la qualité de la distribution et contre toutes les mesures coercitives dont ils sont victimes dont ils accusent les autorités d'être les responsables.

- L'implantation de tout un réseau de délateurs et de gardes-chiourmes dans tous les organes de presse gouvernementaux et privés, avec pour devise la rumeur, l'intimidation et la délation. Les articles de tous ceux qui osent écrire à contre courant sont interdits avant même leur publication. A cet égard, nombreux sont les exemples que les journalistes tunisiens aiment à tourner en dérision.

- *Dans la presse officielle et privée, la propagande de l'action gouvernementale, sur une grande échelle, dans le but de brouiller et de noyer les voix critiques et discordantes.* Elle s'appuie sur des campagnes d'information, agressives contre tous ceux qui osent s'exprimer librement à l'extérieur du pays ou lors des conférences organisées par les associations de droits de l'Homme. Déjà, beaucoup de journalistes et de militants des droits de l'homme ont porté plainte contre ces journaux pour diffamation, Mais, en flagrante contradiction avec la loi tunisienne qui incrimine et sanctionne ce délit, le parquet n'a toujours pas examiné ces plaintes. Il est évident qu'en adoptant cette politique méthodique et planifiée, les autorités cherchent à intimider les journalistes pour les dissuader de suivre l'exemple de leurs confrères audacieux.

- *La main mise totale de moyens d'information de masse, comme la radio et la télévision, qui se ferment aux opposants authentiques et aux militants des droits de l'Homme, pour les empêcher d'exprimer leurs opinions et d'atteindre un large public.* De cette manière, les autorités contribuent à façonner une opinion publique sur mesure, tout en interdisant à l'opposition d'apporter sa contribution spécifique à l'information de tous grâce aux médias, dont les citoyens contribuent au financement par le paiement de leur facture d'électricité. L'ouverture du champ audiovisuel aux privés n'a pas mis fin à la censure et n'a nullement répondu aux doléances de la société civile : l'octroi des autorisations se fait suivant des règles non transparentes et en faveur des proches du pouvoir. Contrairement à la demande des défenseurs de la liberté d'expression, aucun cahier des charges n'est établi.

Telles sont les règles implacables imposées par les autorités, pour affermir leur contrôle de la profession : elles lui ont permis de mettre la main sur le secteur de l'information, de l'asservir totalement, en dépit des multiples promesses de garantir la liberté d'expression et d'opinion.

Internet au Maghreb : de la volonté de contrôle à la censure

Ahmed Dahmani, enseignant-chercheur,
membre du collectif MDH

L'Internet est une innovation technologique majeure de la fin du 20^{ème} siècle. Au niveau politique, on y voit un instrument qui permet d'améliorer le fonctionnement démocratique des sociétés et des Etats. En particulier, l'Internet encouragerait l'action des gouvernements à une plus grande transparence et stimulerait le débat public, tout en promouvant l'expression culturelle et politique des agents et des groupes sociaux dans toute leur diversité.

Les utilisations politiques, que permet l'Internet (administration, vote électroniques, espace public, mobilisations politiques, etc.), ne sont pas encore à l'ordre du jour dans les Etats du Maghreb. Ceux-ci demeurent très réfractaires à l'idée démocratique : les processus de libéralisation politique engagés vers la fin des 1980 n'ont pas encore permis l'émergence d'Etats de droit, respectueux des libertés civiles et politiques. Il serait illusoire de penser que les différentes sensibilités culturelles et politiques de ces pays vont pouvoir se saisir des nouvelles facilités de communication permises par l'Internet, pour imposer le débat public capable de faire évoluer vers la démocratie les régimes politiques en place. Mais, à l'évidence, une fois adopté par les sociétés, l'Internet, en tant que réseau ouvert, peut difficilement être contrôlé par les Etats comme c'est le cas pour les médias classiques. Non propice à la propagande univoque, il permet à ses utilisateurs d'acquérir, quasiment en temps réel, les informations préalables et les connaissances nécessaires à tout débat public et politique.

L'Internet a été introduit au Maghreb dans les années 1990. De nombreux indices montrent sa familiarisation rapide dans les sociétés de la région. Il a connu une évolution remarquable, supérieure à la moyenne africaine. Selon les données de l'UIT, le nombre d'internautes pour 100 habitants est passé, entre 2003 et 2008, de 2,2 à 11,93 en Algérie ; de 3,35 à 33 au Maroc ; de 6,49 à 27,53 en Tunisie.

Une progression qu'il faut tempérer car les

obstacles sont nombreux, d'ordre économique et social, mais aussi et surtout politique.

Jusqu'à l'année dernière, il n'y a pas eu de censure explicite de l'Internet en Algérie et au Maroc. La situation est en train d'évoluer dans le sens d'un contrôle plus important de la toile. En Algérie,,la société française *Eutelsat*, qui se plaint de la censure en Iran, a coupé, en janvier dernier, le signal de Radio Kalima sur son satellite *Hotbird*, double antenne d'opposition en Algérie et en Tunisie. Plus inquiétant encore, un centre national d'échange des données Internet est actuellement en cours de réalisation. Opérationnel dès 2010, ce portail national où transiteront toutes les connexions Internet fera ainsi passer par son serveur toutes les informations de et vers l'Algérie, via Internet. Le gouvernement algérien, qui affirme de plus en plus son autoritarisme, pourra alors prendre prétexte de la lutte contre les sites dits sensibles sur Internet, comme le font les régimes autoritaires à travers le monde (Arabie Saoudite, Chine, Tunisie, etc.), pour censurer Internet.

Le Maroc, lui, est resté pendant longtemps absent de la liste des ennemis de l'Internet. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où, chaque jour davantage, une vague de répression touche, les utilisateurs d'Internet : des blogueurs, des gérants de cybercafés sont en prison pour avoir exprimé leurs points de vue ou donné des informations jugées dérangeantes par le pouvoir marocain. Ainsi, un blogueur purge une peine de deux ans de prison ferme pour « manquement au respect dû au roi ». Il avait publié sur son blog un article intitulé « Le roi encourage le peuple à la paresse ». Quant à l'association des blogueurs marocains, elle n'a toujours pas reçu son récépissé l'autorisant à exercer légalement.

Des trois pays du Maghreb, seule la Tunisie développe une politique de contrôle et de censure de l'Internet, mais aussi de répression des internautes réfractaires ou dissidents. La volonté de maîtrise politique et même policière de l'Internet se déclinera alors en réglementations, contrôles, restrictions et interdits. C'est ainsi que l'Etat a mis en place un dispositif de contrôle législatif et administratif ainsi qu'un ensemble de structures spécifiques particulièrement contraignants. La volonté de surveillance des contenus circulant sur le Net est permanente, en application du code de la presse, lui-même particulièrement répressif (des sanctions pénales sont prévues en cas de publication, de diffusion et de reproduction d'informations susceptibles de « troubler l'ordre public »). Au niveau technique, la censure est réalisée grâce à l'utilisation de logiciels commerciaux qui empêchent les

internauts d'accéder aux sites jugés indésirables et recensés sur une liste noire mise à jour quotidiennement. Le courrier électronique est régulièrement contrôlé et celui des militants politiques ou des droits de l'Homme peut être bloqué voire détourné après le piratage du mot de passe. Ces pratiques ont généré un climat de méfiance des internautes tunisiens, qui préfèrent abriter leur adresse électronique chez des FAI étrangers.

Au-delà,, un climat de suspicion, d'incertitude, et même d'insécurité, est institutionnalisé, que subissent les opérateurs et,les utilisateurs de l'Internet.. L'autre exemple de contrôle administratif et d'entrave économique concerne les cybercafés. Ces structures sont étroitement surveillées par la police : enregistrement de tous les envois et téléchargements que les policiers viennent régulièrement vérifier ; programmation de routeurs renvoyant toutes les informations relatives à ces structures au niveau de l'agence tunisienne d'Internet (ATI). De plus, ces cybercafés sont soumis à des conditions d'exploitation et à un cahier des charges contraignants, rendant cette activité peu attractive.

L'introduction de l'Internet s'est faite relativement tôt dans les trois pays du Maghreb. Sa progression, si elle a été remarquable par rapport à la moyenne africaine et arabe, ne se trouve pas moins freinée par un certain nombre d'obstacles socio-économiques et institutionnels que nous avons essayé de faire apparaître. L'autoritarisme politique, caractéristique des trois Etats, agit de façon différenciée en tant qu'élément de blocage de cet outil. En Algérie et au Maroc, où le processus de libéralisation politique a produit quelques effets - notamment une expression médiatique plus ouverte -, l'usage de l'Internet demeure encore (pour combien de temps ?) relativement libre. Il ne constitue pas pour autant l'espace de débat et de contestation de l'ordre politique que l'on est en droit d'espérer. L'Etat tunisien se singularise par sa volonté de contrôler et de réprimer toute expression libre sur le Net. Il confirme ainsi, plus encore que chez ses deux voisins, un autoritarisme sans faille, où l'expression démocratique est systématiquement traquée et réprimée. Et paradoxalement, par sa manie de vouloir censurer l'Internet, le pouvoir tunisien en fait un outil efficace de subversion politique, dont se servent régulièrement les défenseurs de droits de l'Homme et l'opposition démocratique.

